



Etat de Vaud / DIRH

Direction générale de la mobilité et des routes



Délimitation des traversées de localité selon panneaux d'entrée (PEL)

Penthalaz

Date	Dessin	Echelle	N° Plan
17.02.2017	SF	1:10'000	71-2

Q:\App\Arcgis\Entretien\Traversées de localité\LT-Penthalaz

Axe	PR	Dist.	PR	Dist.	Longueur
2238	225 +128.30 au		300 +256.20 =		877.90
3100	700 +200.40 au		800 +125.00 =		929.90
3122	0 + 2.85 au		25 +177.70 =		424.90
3123	0 + 14.45 au		100 + 155.00 =		1'133.90
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-
-	- +	- au	- +	- =	-

Total traversée de localité en m' 3'366.60

Remarque :

RC 306-C-S, Axe 3123
 Du panneau d'entrée de localités de DailLens (PR 200 + 181.35) à la limite territoriale Penthalaz - DailLens (PR 200 + 218.85) :
 Zone non bâtie = hors traversée de localité

Route cantonale

- hors traversée de localité
- en traversée de localité

Système de repérage de base

- Point de repère intermédiaire
- Point de repère début et fin d'axe

